

Montréal, le 6 mars 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande relative au Plan directeur en Transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023  
Dossier Régie : R-4043-2018**

---

Tel que prévu à la décision [D-2018-157](#), l'audience relative à l'aspect 2 du dossier cité en objet aura lieu du **21 mars au 3 avril 2019, à compter de 9 h, à la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal. Les argumentations relatives aux aspects 1 et 2 se tiendront, quant à elles, les **4 et 5 avril 2019 à compter de 9 h**.

En ce qui a trait à l'audience relative à l'aspect 2 du dossier, la Régie entendra, dans un premier temps, la preuve des distributeurs, dans un second temps, celle de Transition énergétique Québec (TEQ) et finalement, celle des intervenants.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre, **au plus tard le 12 mars 2019 à 12 h**, les informations suivantes :

- la liste de ses panels et de ses témoins, ainsi que les qualifications de ceux-ci;
- les sujets couverts par chaque panel;
- le temps prévu pour sa présentation;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des autres participants, le cas échéant;
- le temps prévu pour son argumentation, en distinguant le temps d'argumentation alloué à l'aspect 1 et à l'aspect 2;
- le temps prévu pour la réplique de TEQ et des distributeurs;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml